CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E214972** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2021

Raison sociale : COMPAGNON CARRELEUR PARIS OUEST

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/11/2025

Capital : 3 000

22 RUE DE L'ORANGERIE
78000 VERSAILLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 894 342 807 00035

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 2218990-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021178209104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021178209104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 49 70 80 32 **Fax :**

Portable : 06 49 70 80 32

Responsabilité légale :
PUYFAUCHER DAMIEN, ANDRÉ, HENRI PRÉSIDENT

Site Internet : https://compagnon-carreleur.fr

E-mail : compagnoncarreleur78@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 421 876 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	15/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 15:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.